

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans résiliation dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Décembre 1875.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier mardi.

La séance est ouverte à une heure vingt minutes, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

M. le président exprime le regret de n'avoir pas entendu hier les paroles de M. Naquet et ses attaques inqualifiables contre le gouvernement et contre les défenseurs de l'ordre. S'il les avait entendus il aurait requis contre l'orateur toutes les sévérités du règlement. (Vifs assentiments.)

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux sénateurs.

Il y est procédé.

Le scrutin est fermé à deux heures trente-cinq minutes.

M. l'amiral de Montaignac, ministre de la marine ; il s'est produit hier, pendant mon absence, un incident que je ne puis laisser passer sans une énergique protestation. M. Naquet a voulu donner la publicité de cette tribune à des renseignements qui ne sont que d'infâmes calomnies. (Vive approbation.) La question préalable a fait justice de la proposition, mais on espère que de la calomnie il restera quelque chose.

Le ministre reprend successivement les diverses allégations produites par M. Naquet ; il dit que le rédacteur de la *Lanterne* lui a adressé, il y a quatre mois, la page prétendue arrachée d'un registre, mais que toutes les signatures que porte cette page sont fausses, ou même ne répondent pas à des noms connus. (Exclamations à droite.)

Quant aux autres détails, ils sont également faux. On a parlé de biscuits distribués aux déportés ; or on ne distribue pas de biscuits à la Nouvelle-Calédonie. La prétendue victime elle-même, qu'on prétendait morte en janvier, se portait très-bien en mai 1875.

Le ministre dit que toutes les lettres de

condamnés passant par le ministère de la marine, il est parfaitement au courant de leurs plaintes et peut apprécier ce qu'elles ont de fondé. (Très-bien, très-bien.)

M. Périn dit qu'il est prêt à engager le débat, si l'Assemblée le désire, et se fait fort d'apporter des documents établissant que les condamnés sont peu satisfaits de leur sort. (Bruit de hilarité à droite.)

L'orateur ne s'explique pas cette hilarité. Dans une question d'humanité, il maintient qu'il y a des plaintes très-graves formulées par les condamnés et que le ministre, qui paraît très-bien disposé en leur faveur, pourrait faire faire une enquête sérieuse et réaliser des réformes.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation des circonscriptions électorales.

M. le président dit que la Chambre en est restée hier aux circonscriptions de la Loire.

M. Montgolfier a la parole et développe un amendement sur la composition des trois circonscriptions de l'arrondissement de Saint-Etienne.

ELECTIONS SÉNATORIALES.

Dixième journée.

Néant.

Onzième et dernière journée.

Nombre des votants,	610
Bulletins blancs,	2
Suffrages exprimés,	608
Majorité absolue,	305

Ont été élus :

M. l'amiral de Montaignac	323
M. le marquis de Maleville	310

Enfin, le Sénat est complet !

Chronique générale.

LE MANDAT IMPÉRATIF ET LA LOI.

L'article de la loi électorale qui déclare

nul tout mandat impératif ne paraît pas préoccuper outre mesure les radicaux ; ils savent que toute sanction manque, et ils agissent comme si l'éloquent Madier de Montjau et le nom moins éloquent Naquet avaient réussi dans leur campagne en faveur du mandat impératif. Déjà nous avons signalé les cahiers électoraux de la future République ; voici une nouvelle pièce qui vient d'être publiée et qui n'est pas indigne de figurer dans ces cahiers ; elle a au moins le mérite d'être courte, ce qui nous permet de la reproduire intégralement :

« Monsieur Naquet, député à l'Assemblée nationale.

» Apt., 11 décembre 1875.

» Après l'amnistie nous voulons : la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté municipale, l'instruction laïque, obligatoire et gratuite ; la séparation des Eglises et de l'Etat, les tribunaux éligibles, l'expulsion des jésuites, la suppression des armées permanentes et leur remplacement par la nation armée.

» Nous croyons fermement que l'introduction de ces réformes dans notre législation amènera la solution pacifique du problème qui préoccupe tous les esprits réellement soucieux du progrès humain : la question sociale.

» Acceptez-vous ce mandat ? Si oui, nous vous offrons d'être notre candidat aux prochaines élections législatives.

» Salut fraternel. »

Suivent huit signatures que le moniteur des républicains intransigeants, *l'Evènement*, donne comme représentant un « groupe important d'électeurs » du département de Vaucluse, et parmi lesquels nous remarquons le maçon Perrot, le vannier Riquet, le chapelier Bienvenu ; tout cela est médiocrement reluisant et rappelle quelque peu les sept signataires de la lettre qui nous a valu le retentissant discours de M. Paul de Cassagnac à des Bellevillois plus ou moins authentiques.

Quoiqu'il en soit, le citoyen Naquet n'a

pas accueilli la sommation des huit Aptésiens avec moins de respect que M. Paul de Cassagnac l'invitation des sept Bellevillois, et il leur répond par une lettre beaucoup plus longue. Il va sans dire que le futur candidat accepte pleinement le mandat impératif. Comme les « représentants du groupe important d'électeurs, » il veut la liberté absolue de la presse et de réunion : c'est là un droit « illégitime. »

Comme eux, il « veut l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, sans laquelle l'égalité civile proclamée par nos codes est et demeurera toujours un mirage décevant. » Il ne dit pas si, avec « l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, » la liberté de conscience des catholiques, « proclamée par nos codes, » ne deviendrait pas « un mirage décevant ; » avec les catholiques, tout est permis.

Il veut la « magistrature élective, » pour la rendre « indépendante du gouvernement » et dépendante des préjugés et des passions de la foule. Il veut « la substitution de la nation armée aux armées permanentes, qui sont plutôt un prétexte pour ceux qui voudraient nous déclarer la guerre qu'une garantie de paix. » S'il était encore possible de se faire des illusions sur le patriotisme des radicaux, cette déclaration suffirait à les dissiper. On a vu en 1870 les brillants résultats qu'a donnés « la nation armée, » et M. Naquet ne peut alléguer qu'il les ignore, puisqu'il était alors, auprès de M. Gambetta, occupé à passer de si jolis marchés pour des canons fantastiques.

Du reste, le candidat est plus radical que ses électeurs et il leur promet des choses qu'ils ne lui demandaient pas. Il réclamera l'abolition de la peine de mort, ce « vestige odieux et inutile de la barbarie primitive ; » le rétablissement du divorce qui, « loin de porter atteinte à l'institution de la famille, rend au contraire cette institution d'autant plus respectée qu'elle est plus libre ; » jadis le moraliste Naquet, dans un livre pour lequel il a eu maille à partir avec la justice, parlait sur un autre ton de la famille.

Ce que M. Naquet demandera surtout,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES AVEUX DE MON AMI JOHN

(Suite.)

Un jour, enfin, je me décidai à prier le vieillard de me dire ce que l'on comptait faire de ma misérable personne, et apparemment je parlai en ce moment avec beaucoup d'émotion.

— Calmez-vous, me répondit-il ; mon maître n'a pas voulu jusqu'ici faire avertir le shérif. Il désire savoir, avant tout, si vous êtes un homme méchant et dangereux. D'après vos paroles, d'après votre manière d'être, d'après les informations qu'il fait prendre, il décidera comment il devra agir à votre égard. Votre sort dépend à peu près de vous. Il nous semble bien que vous avez quelques bons sentiments ; vous paraissez vous repentir. Nous verrons. Tâchez de dormir en repos. Vous aurez tous les jours la compagnie de ce jeune garçon, mon neveu Job.

Job, en effet, ne me quittait presque jamais. J'ignore s'il avait au commencement éprouvé aucune crainte ou aucun mépris pour moi ; assuré-

ment il ne me l'avait pas laissé deviner. Au contraire, il était toujours empressé à me donner ses soins, et il me semblait même que parfois, de côté, à la dérobée, il me regardait avec intérêt, comme s'il avait été attiré vers moi par quelque sympathie.

De mon côté, en le voyant penché sur son livre, je me disais :

— Tu étais presque comme cet enfant à treize ans. On t'aimait à la maison ; et ta mère répétait volontiers : « J'en suis sûre, John fera plus tard un brave homme. » Mais hélas ! qu'était devenu John ?

C'était vraiment une distraction pour moi, la seule possible dans l'état d'angoisse où j'étais, de reposer mes yeux sur l'aimable et candide figure de cet enfant. La lumière baignait son visage, et je pouvais suivre sur sa physionomie jusqu'à ses plus intimes sentiments pendant ses lectures. Parfois il souriait, d'autres fois une douce compassion passait sur ses traits comme une ombre légère, ou bien une subite rougeur, un frémissement de ses lèvres, me faisaient comprendre que quelque émotion généreuse agitait son âme.

Moi, qui depuis huit ou dix ans avais tout à fait oublié le peu que j'avais appris à l'école, j'admirais comment ce qui était imprimé sur ces pages pouvait causer ainsi successivement tant de changements dans son esprit, et je faisais alors un triste retour sur moi-même. Je gémissais de l'impossi-

bilité où j'étais de me soustraire aux pensées douloureuses, horribles, qui m'obsédaient continuellement. Je ne sortais d'un souvenir odieux que pour retomber dans un autre plus odieux encore ; ou, si je cherchais une issue à la déplorable situation où m'avaient entraîné mes fautes, c'était en vain que je m'efforçais de m'attacher à un peu d'espoir.

Même aux instants où, fatigué, épuisé, je devenais comme insensible, il me restait soudainement ce sentiment que j'étais un être ignorant, incapable de trouver en moi aucune ressource pour changer l'état de mon âme.

Après quelques semaines, mes forces étaient presque entièrement revenues. Cependant j'étais condamné pour assez longtemps encore à ne pas me lever.

Les alternatives de remords, de crainte et d'ennui qui revenaient sans cesse, devenaient de plus en plus intolérables.

Ma pensée, plus libre, sondait d'autant plus profondément le passé et l'avenir.

J'osais me poser une question devant laquelle j'avais jusqu'alors reculé : Georges était-il mort ?

Ce doute était affreux. Je dois avouer au moins à mon avantage que le sincère remords qu'il suscitait en moi l'emportait de beaucoup sur la crainte du châtimeut qui pouvait m'être réservé.

Plus calme, et considérant dans quelles circonstances j'avais commis cet acte odieux, je pensai

qu'il était probable que je ne serais condamné au plus qu'à être déporté dans un pays lointain.

Et ce n'était point là un sort qui dût me paraître si effroyable, en pensant à la misérable vie que je menais depuis plusieurs années, que je continuerais sans doute si je redevais libre, et qui ne pouvait de toute manière qu'avoir une issue fatale.

Je dirai plus : le souvenir même de mon crime, la perspective du châtimeut, pâlissait et s'effaçait devant une pensée pour moi encore plus terrible !

Ma mère ! Georges ne m'avait-il pas dit qu'elle était morte, qu'elle m'avait maudit !

Maudit ! maudit par ma mère, dont ma conduite avait peut-être abrégé les jours ! Torture affreuse ! Il me vint d'abord, même contre Georges, comme un retour de haine et de colère.

Avait-il dit la vérité ? La lettre ! qu'était devenue la lettre ? J'avais voulu la reprendre ; sans aucun doute, elle était restée sur le sol souillé de la taverne. On l'avait saisie, donnée au magistrat : on la lirait publiquement aux jurés.

Une fois dans ce courant d'idées, il me fut impossible d'en sortir, je me perdais dans les ténèbres de mon esprit.

Je faisais d'incroyables efforts de mémoire pour me replacer au moment même de la lutte, et me rendre compte de ce que j'avais fait, de mes moindres mouvements, alors que, comme une bête fauve, je m'étais élancé sur Georges ; je voyais bien

c'est l'émancipation de la femme; toutefois, il borne cette émancipation au « point de vue civil, » parce qu'elles « ne sont pas encore mûres pour le point de vue politique. » Voilà qui perdra le député radical dans l'esprit des émancipatrices de la femme; elles lui reprocheront sa timidité, quoiqu'il veuille les faire « les égales, les compagnes libres de l'homme. »

Une chose qui nous a surpris de prime-abord, c'est que, malgré son radicalisme, M. le citoyen Naquet a des scrupules. Il répugne à l'expulsion des jésuites. En principe, il « aime mieux combattre le cléricalisme par la liberté que par l'oppression, » il « préfère opposer aux ordres religieux et aux congrégations de puissantes associations libérales plutôt que de proscrire les ordres religieux et les congrégations. » Nous étions ami de ces beaux sentiments et nous nous sentions disposé à admirer ce radical auquel répugne la proscription; mais notre émotion et notre admiration n'ont pas duré, car, après cette belle déclaration de principe, le citoyen Naquet ajoute :

« Toutefois, de même qu'une nation protège par des tarifs de douane une industrie naissante, jusqu'à ce que cette industrie ait acquis la force nécessaire pour résister à la concurrence de l'étranger, de même j'accepterais l'expulsion des jésuites, mais seulement comme une mesure transitoire devant cesser le jour où la libre-pensée, solidement assise sur l'instruction publique, sur le droit de réunion et sur le droit d'association, pourra défier sans crainte ses éternels ennemis. »

Voilà bien le radical; en principe, il est pour la liberté, mais en fait il se prononce pour l'oppression. Cela rappelle le benin M. de Robespierre demandant à la Constituante l'abolition de la peine de mort et l'appliquant si largement aux ennemis de la liberté. Est-ce que le citoyen Naquet qui réclame, lui aussi, l'abolition de la peine de mort, n'aurait pas, à ce sujet, quelque réserve semblable à celle que nous venons de citer contre les jésuites ?

Nous n'avons rien dit de l'amnistie; il va sans dire que le citoyen Naquet l'exigera, non pas comme une « réforme, » mais comme une « œuvre d'apaisement et de justice qu'il ne cessera de réclamer jusqu'au jour où ses malheureux compatriotes lui seront rendus. » C'est d'un bon naturel; le député de Vaucluse ne peut oublier que ses « malheureux compatriotes » l'avaient fait doyen de la Faculté de médecine.

A. RASTOUL.

On lit dans le *National* :

On nous affirme de bonne source que M. Buffet songerait à dire « le mot de la fin » dans la dernière séance de l'Assemblée. Il préparerait, depuis quelques jours déjà, un discours qui ne serait qu'une longue apologie des tendances et des actes qui lui ont été si justement reprochés.

Le ministre s'efforcerait de mettre le pays en garde contre l'exemple qui vient de lui être donné par l'Assemblée.

Sous une forme très-étudiée, très-courtoise en apparence, le vice-président du conseil « dirait leur fait aux radicaux, » adresserait aux conservateurs des partis monarchiques un dernier appel, ajouterait que, pour ce qui le touche, il n'a rien à se reprocher, qu'il a agi dans le passé selon sa conscience, et qu'il agira de même lors des futures élections, prenant pour guide unique l'intérêt des grands principes religieux et sociaux, que le radicalisme menace de ruiner à jamais.

Tout cela est fort joli et les confidents du vice-président du conseil ont raison de nous prévenir. Mais M. Buffet sera-t-il encore ministre au dernier jour de l'Assemblée ?

**

Les allées et venues ne cessent pas à la présidence, en vue d'une crise ministérielle improbable cependant aujourd'hui. Certains membres du centre droit et d'autres groupes cherchent un remplaçant à M. Buffet pour le cas où il se retirerait.

Ce que les amis de M. Buffet trouvent de plus grave dans la situation actuelle, c'est que, moins la politique du vice-président du conseil réussit, moins il est disposé à la modifier.

**

On lit dans le *Français* :

« Plusieurs journaux publient, au sujet du ministère, les récits les plus fantaisistes. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Léon Say, qui continue d'être ministre des finances, a voté pour la liste des gauches et qu'il l'a avoué. »

A quoi les feuilles du centre gauche et même celles du centre droit libéral s'empressent de répliquer que M. Léon Say, étant un des représentants du centre gauche dans le ministère de coalition, avait parfaitement le droit de voter comme il l'a fait.

Elles ajoutent même que, si le ministère est modifié, ce n'est ni M. Léon Say, ni les ministres dont le vote aurait été conforme au sien, qui devront se retirer. Il ne semble pas toutefois qu'elles comptent beaucoup sur l'application des règles du gouvernement constitutionnel qu'elles rappellent à ce propos.

**

Le *Mémorial diplomatique* donne ses appréciations sur le dernier firman de la Porte; il le considère, ainsi que plusieurs autres feuilles, comme inutile et comme ne présentant aucune garantie. Le *Mémorial* sait fort bien que la Porte promettra tout ce qu'on voudra, qu'elle accordera même sur le papier plus qu'on ne demandera; mais il sait aussi qu'elle ne tiendra aucune de ses promesses, et que, voulût-elle les tenir, elle serait dans l'impuissance de le faire.

CORRESPONDANCE DE L'*Echo Saumurois*.

Paris, 20 décembre 1875.

On annonçait aujourd'hui que le ministère allait, sinon adresser un message à l'As-

semblée, du moins profiter du débat sur la loi de la presse pour faire connaître le programme électoral du gouvernement. La conversation aussi byzantine que fastidieuse à laquelle donne lieu le tableau des circonscriptions dressé par MM. de Marcère et Ricard ne permettra pas sans doute à M. le vice-président du conseil d'indiquer les projets du gouvernement. Malgré ce retard de vingt-quatre heures, quelques novellistes n'hésitent pas néanmoins à prêter dès aujourd'hui à l'honorable vice-président du conseil des vues complètement en désaccord avec les intentions déclarées du ministère. Tout ce que l'on sait en ce moment, c'est que le conseil des ministres s'est réuni pour discuter la question de l'état de siège. La majorité des membres du cabinet s'est prononcée contre la suppression du régime militaire. Le conseil s'est ensuite occupé des circonscriptions électorales. Il a décidé de rejeter le système de la commission et de n'admettre tout au plus que la proposition déposée par M. Denormandie, proposition aux termes de laquelle chaque arrondissement aurait un député.

En ce qui concerne la question ministérielle, elle n'est en ce moment ni discutée, ni résolue. On attend de part et d'autre l'issue du débat sur l'état de siège soit pour maintenir le cabinet actuel, soit pour déplacer l'axe du gouvernement. Pendant quelques jours, M. Léon Say a manifesté le désir de quitter le ministère, on l'avait même vu désertir pendant une des dernières séances le banc des ministres pour reprendre son ancienne place parmi les députés du centre gauche. Mais ces derniers ont fait entendre de telles protestations que M. Léon Say a renoncé bien vite à son projet de démission, et aujourd'hui il est plus que jamais décidé à garder son portefeuille.

A l'heure où je vous écris ces lignes, un ardent débat s'engage sur l'amnistie. Ce débat, provoqué par M. Naquet, n'a pas l'air d'exciter une bien vive satisfaction sur les bancs de la gauche. M. Périn intervient dans cette controverse et il trouve le moyen de prononcer des paroles comme celles-ci : « J'éprouve une grande estime pour des hommes qui ont pris les armes à la main dans le but de défendre leur opinion. » Cet odieux langage a soulevé une réprobation générale. M. le duc d'Audiffret l'a relevé en termes sévères et a déclaré qu'il ne pouvait laisser se produire à la tribune une pareille apologie du droit à la révolte.

Je vous ai parlé à plusieurs reprises de la transformation de l'établissement de M. Victor Palmé en *Société générale de librairie catholique*. C'est le 24 décembre prochain qu'aura lieu la clôture de la Souscription aux Actions de cette Société.

Sur le simple appel de l'Éditeur qui, de nos jours, a publié des centaines d'in-folios reproduisant les grandes Œuvres Bollandiennes et Bénédictines, les quatre cinquièmes du capital social, qui est de quatre millions, ont été souscrits. On sait que les actions sont de 500 francs et qu'on peut les libérer pour 480 francs.

Parmi les membres du Conseil d'administration figurent les noms de M. le vicomte

d'Aboville, député, du comte de Villermont, président des Œuvres pontificales en Belgique, de M. Édouard de Barthélemy, conseiller général de la Marne, de M. de Gerando, grand propriétaire dans la Manche, etc., etc. Secondée par de si hautes individualités et dirigée par l'énergique éditeur qui a mené à si bonne fin des entreprises comme celle de Bollandistes, il est évident que la *Société Générale de Librairie catholique* est appelée à donner de féconds résultats dans l'avenir. Dès le début, l'idée de la fondation de ce grand institut a été encouragée par l'Épiscopat, et tout récemment le Souverain-Pontife Pie IX en a béni les Statuts.

Pour souscrire, il suffit d'écrire à M. Palmé, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.

Sur la proposition de M. Langlois, la proposition de M. Naquet a été écartée par la question préalable. A. Z.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le commerce de notre ville s'est justement ému de la suppression, dans le service d'hiver de la ligne d'Orléans, du train omnibus qui partait de Nantes à 8 heures 40, et qui arrivait à Saumur à midi.

Au nom des intérêts du commerce et de notre ville, M. le Président du Tribunal de commerce de Saumur et M. le Président de la Chambre consultative des arts et manufactures de notre arrondissement ont adressé une demande à M. Solacroup, pour le rétablissement du service supprimé entre Angers et Saumur; et, dans le cas où il ne pourrait avoir lieu, nos concitoyens ont insisté pour que ce train arrivât jusqu'à Saumur les jours de marché surtout.

Espérons que le Directeur de la ligne d'Orléans, appréciant les raisons données par MM. Thoreau et Lambert-Lesage, fera droit à leur demande. Nous savons que l'administration municipale de Saumur s'est associée à cette pétition et l'a signée en l'approuvant entièrement.

CONCERT DE LA MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

La musique des sapeurs-pompiers a brillamment inauguré, dimanche soir, sa série de concerts d'hiver; et vraiment elle a réalisé toutes les bonnes espérances que ses succès de l'été dernier avaient fait concevoir.

Se rendre agréable n'est pas chose facile à une fanfare, dans une salle de mairie dont la disposition et la sonorité sont presque toujours défavorables.

Aussi, malgré cette double difficulté, nous constatons que l'exécution de tous les morceaux a été parfaite. Une valse et une fantaisie pour orchestre ont été surtout remarquées par la précision et les nuances avec lesquelles elles ont été rendues; nous espérons que M. Fermé nous fera souvent le plaisir d'arranger aussi habilement d'autres morceaux sur les opéras des grands maîtres.

la lettre sortir de sa main; il l'avait jetée vers moi; mais qu'était-elle devenue ?

— Si, par hasard, pensai-je, je l'avais prise, et machinalement mise dans ma veste !

Ce très-vague espoir me fit battre le cœur avec violence. Non. C'était impossible. Mon élan de colère avait été trop subit, trop furibond.

Mais, reprenais-je, on a quelquefois de ces mouvements d'instinct, d'habitude, qui sont aussi d'une rapidité extrême, et qu'on oublie.

J'avais eu toujours grand soin, en effet, de conserver les lettres de ma mère, et souvent je priais Georges de me relire celles qui m'avaient été les plus douces.

Une autre réflexion succéda. Cette dernière lettre ne devait pas être de ma mère si elle annonçait sa mort prochaine. Si je m'étais laissé emporter à une si épouvantable fureur, n'était-ce point précisément que je n'avais pas ajouté foi aux paroles de Georges ?

Ma perplexité augmentait.

Je cherchai des yeux dans la chambre, et je vis que mes habits avaient été pliés et placés sur un petit meuble dans un angle.

Si je me levais !... Mais le vieillard, qui s'assurait tous les jours de l'état où j'étais, m'avait recommandé expressément de ne pas même en faire l'essai, aussi longtemps qu'on ne m'en accorderait pas la permission.

En ce moment, Job était dehors. Je me dis que je le prierais de chercher la lettre dans mes vêtements.

Mais bientôt je songeai que ce serait m'obliger à le mettre dans ma confidence.

Il ne manquerait pas tout au moins de dire à son oncle que j'avais une lettre; on voudrait la lire.

Et si c'était une lettre de malédiction, toute la bienveillance que l'on m'avait témoignée, celle surtout de ce cher enfant, ne se retirerait-elle pas tout à coup de moi ?

Un homme maudit par sa mère ! de quelle pitié pouvait-il être digne ? quel motif aurait-on eu de le soustraire plus longtemps à toutes les conséquences de son crime ?

Je me résolus donc à garder le silence.

Lorsque Job se fut retiré, lorsque, après la chute du jour, les lumières furent éteintes dans la cour, lorsque tout bruit eut cessé dans la maison, il me devint impossible de résister au désir d'aller fouiller mes vêtements.

Je me levai d'abord à demi. Une cruelle souffrance me contraignit à me recoucher. Je demeurai immobile un quart d'heure. Mon impatience l'emportait. Je fis une nouvelle tentative qui fut suivie d'une douleur encore plus atroce; mais toute irrésolution avait cessé.

— C'est bien à toi, me dis-je, à te laisser arrêter par le mal. N'en as-tu pas fait mille fois plus que

tu n'as à en endurer ? Souffre, malheureux, c'est la moindre des expiations que tu aies à l'imposer.

Avec ces étranges exhortations, je descendis de mon lit, et, incapable de marcher, je me traînai sur un genou et sur les mains jusqu'au coin de la chambre.

A moitié chemin, c'est-à-dire à six pas tout au plus, je m'évanouis.

Revenu à moi, et tout frissonnant de froid, je continuai à ramper, et enfin j'atteignis le petit meuble.

Je fouillai dans les poches, j'en tirai plusieurs papiers. La lettre était-elle dans le nombre ? Au toucher seulement, car la nuit était profonde, il me sembla bien en reconnaître la forme.

— C'est bien, me dis-je; demain matin, du moins, je ne serai plus dans l'incertitude, et quant au moyen de savoir ce que contient la lettre, elle est dans mes mains, j'aviserais.

Je revins à ma couche avec grand-peine; mais mon esprit était moins agité. Je cachai les papiers dans mon sein.

Vers sept heures du matin, j'étais assoupi. J'entendis des voix.

Avant d'ouvrir les yeux, j'écoutai :

— Voyez cette traînée de sang !

— Oui, cela est évident, il s'est levé. Que soupçonnez-vous ?

— Il s'est approché de la fenêtre; il voulait sans

doute se sauver, il n'en aura pas eu la force.

— Il a donc peur qu'on ne connaisse ce qu'il a fait, ou qu'on le livre ?

— Sa jambe doit être dans un état affreux.

— Je vais m'en assurer. Que voulez-vous ? on ne peut sauver les gens malgré eux.

C'était le propriétaire de la maison et le vieux serviteur qui parlaient ainsi. Je leur laissai voir que j'étais éveillé, mais je n'osai pas leur dire qu'ils se trompaient sur mon intention : il eût fallu découvrir mon secret.

Le maître visita ma blessure, et me dit avec sévérité :

— Vous avez retardé votre guérison d'un mois peut-être. J'en ai le regret : vous auriez pu sortir de cette maison avant trois jours. C'est ce que vous désiriez. Soyez sans inquiétude, je ne vous livrerai pas; je sais assez ce que vous êtes pour prendre sur moi de ne pas appeler sur vous les sévérités de la justice; mais puisqu'il vous déplaît de rester dans cette maison, dès que vous pourrez marcher, vous aurez votre liberté et ses chances.

J'étais confus. Certainement j'aurais dû croire toute la vérité à cet homme de bien. L'idée de la malédiction m'imposa encore le silence.

(La suite au prochain numéro.)

Une symphonie pour piano et violon a apporté une très-agréable variété aux morceaux d'ensemble.

A deux reprises différentes, nous avons entendu avec le plus grand plaisir M^{me} Barré, qui prête si volontiers son concours agréable à toutes les réunions.

Un jeune enfant nous a chanté la romance de la *Part du Diable* : « Ferme ta paupière, » avec tant de grâce et de justesse que les applaudissements nombreux qu'il a reçus n'étaient point démentis.

Nous ne saurions dire quel plaisir a fait éprouver aux spectateurs la bouffonnerie des *Deux Aveugles*, représentée et chantée avec un comique parfait. Enfin, pour la première fois, nous avons entendu un artiste dont la modeste, malheureusement trop grande, nous avait jusqu'ici privé de juger d'un mérite si réellement vrai, et déjà si apprécié ailleurs. M^{me} Grasset a participé à cette soirée en jouant à quatre mains l'ouverture des *Diamants de la Couronne*. Son jeu plein de grâce et de légèreté, d'une pureté d'attaque irréprochable, d'un remarquable brillant, a ravi tous ses auditeurs. On ne peut porter plus loin le goût et le sentiment musical. Il est à regretter que la basse, bien exécutée du reste, ait couvert beaucoup trop la première partie. En adressant à M^{me} Grasset nos remerciements et nos sincères félicitations, nous ne sommes que l'interprète des sentiments que nous avons entendus exprimer de tous à son égard, et nous espérons que, désormais, elle ne nous privera plus du plaisir si grand de l'entendre.

Grâce à la complaisance bien connue de M^{me} de Becque, tous les morceaux ont été accompagnés au piano d'une manière très-agréable.

Somme toute, charmante soirée ! Honneur donc à M. Halbert qui a su organiser si parfaitement, sous tous les rapports, ce brillant concert qui a dépassé de beaucoup tout ce qu'on pouvait espérer.

Le ministre de la guerre vient d'appeler l'attention des militaires sur la nécessité d'assurer partout l'exécution des articles de la loi de 1872 qui oblige tous les contribuables de l'impôt du sang à se faire enrôler, et à ne pas attendre qu'on les convoque.

Il importe donc de ne pas perdre de vue que tout homme appartenant aux classes de 1874 à 1885, c'est-à-dire nés de 1835 à 1851, sont tenus de se faire inscrire pour être incorporés dans l'armée active ou de réserve, ou territoriale, dans un délai de trois mois, en déclarant leur nom, leur âge, leur résidence au commandant de la gendarmerie de leur localité.

Ceux qui ne se seront pas mis en règle dans ce délai, s'exposeront à être punis d'une amende de 16 à 200 francs et d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

L'avis est bon à donner dans les campagnes, où l'on est habitué à ne s'occuper des obligations militaires qu'à l'appel de l'autorité, et où beaucoup de gens ne peuvent croire à l'obligation toute nouvelle d'aller soi-même se faire enrôler.

On avait parlé d'une convocation prochaine des officiers de l'armée territoriale et des soldats de cette armée, afin de permettre la formation régulière des cadres. Le *Français* dit que, pour ne pas entraver les opérations électorales, cette réunion n'aura lieu qu'au mois de mars prochain. Les hommes seront réunis pour un jour seulement au chef-lieu de compagnie.

M. Poriquet, ancien préfet de Maine-et-Loire, membre du conseil général de l'Orne, où il a remplacé M. le duc d'Audiffret-Pasquier, se présente au Sénat, à Alençon.

ANGERS. — M. Marck a fait don à la ville d'Angers du beau buste de Boieldieu, couronné dans les représentations de gala de jeudi et de vendredi.

L'année dernière, dans des circonstances semblables, M. Marck avait déjà fait don à la ville du buste de Molière.

Le buste de Boieldieu sera placé au foyer du Grand-Théâtre et fera pendant au buste de Molière, qui décore l'une des cheminées.

On annonce que M. Biron, premier témoin, a résilié son engagement, et que M. Marck s'occupe de lui trouver un successeur.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, Considérant que, cette année, les fêtes de Noël et du premier de l'an tombent le samedi, jour du marché ordinaire de la ville de Saumur ;

Préviens le public que ces deux marchés seront avancés d'un jour et qu'ils se tiendront le vendredi 24 et le vendredi 31 décembre courant.

Saumur, le 14 décembre 1875.

Le Maire, LECOY.

Faits divers.

On ne doute malheureusement plus de la perte du bateau les *Sept-Frères*, dont le naufrage a fait 72 victimes.

Le navire les *Sept-Frères*, dit le *Messageur breton*, était un trois-mâts de près de 300 tonneaux, construit il y a quarante-deux ans, à Saint-Malo. On trouve encore sur la côte des marins qui ont fait une vingtaine de voyages sur ce bâtiment, dont la coque était généralement considérée comme bonne. Depuis une quinzaine d'années, au moins, il ne chargeait plus et ne faisait qu'environ deux mois de navigation par an, soit pour aller à Terre-Neuve, sur lest, soit pour en revenir, également sur lest.

Au milieu de cette affreuse tourmente de la fin de septembre, qui a duré deux ou trois jours et qui a dû être fatale à bien d'autres navires, on suppose que le navire les *Sept-Frères*, fuyant devant le vent ou tenant le cap, à 100 ou 200 lieues de la côte, aura heurté par une nuit obscure contre une des nombreuses glaces errantes dans ces parages, et que la violence du choc aura causé ce sinistre.

C'est l'explication la plus plausible qui puisse être donnée de ce sinistre aujourd'hui trop certain. Ce navire aura eu le sort de l'*Emilie*, de Paimpol, dont on n'a jamais eu de nouvelles depuis vingt-huit ans.

Cette perte jette dans la désolation la plupart des communes du littoral, depuis Pornic jusqu'à Paimpol.

Les troncs de l'église de Notre-Dames-Victoires ont failli être dévalisés par un escroc des plus industrieux. Le personnage en question, à l'aide d'une baleine enduite de glu et de cire à modeler, fouillait l'escarcelle des pauvres et en retirait toutes les pièces qui se collaient à sa baleine.

Un des employés de Notre-Dames-Victoires, caché dans les orgues, aperçut notre individu en train d'opérer. Conduit au poste, ce dernier a donné son adresse, rue Dupré. On a trouvé chez lui tout l'attirail des voleurs de profession.

On est en train d'élever, place Vendôme, les échafaudages nécessaires pour hisser la statue de Napoléon I^{er} au haut de la colonne.

Cette opération attire une foule de curieux qui se livrent, comme on pouvait s'y attendre, aux commentaires les plus variés. Des sergents de ville surveillent les abords de la colonne, jour et nuit, afin d'empêcher toute manifestation hostile.

On commence à s'expliquer les causes qui ont amené la chute du ballon l'*Univers*. Il paraît que la rigueur de la saison est la seule raison véritable de ce funeste accident. Vingt ballons enlevés dans les mêmes conditions auraient, dit M. Godard, subi le même sort que le sien. Le givre avait rétréci les cordes du filet, et la dilatation de ces cordes s'étant effectuée moins rapidement que celle de l'étoffe qui formait l'aérostat, la rupture de celle-ci se serait opérée après un boursoufflement considérable entre les mailles du filet. Une enquête vient, comme on sait, d'être faite par M. Henri Giffard. Le rapport de cet ingénieur porte que la catastrophe de l'*Univers* ne peut être imputable à personne, qu'elle a été produite par l'état exceptionnel de l'atmosphère.

Nous avons annoncé la mort de Thomas, l'auteur de l'épouvantable catastrophe de la *Moselle*. Avant de mourir, il a avoué avoir commandé vingt appareils comme celui qui devait lui servir pour arriver aux buts cri-

minels qu'il se proposait sur la *Moselle*. Il a déclaré qu'il s'appelait King Thomson, natif d'un faubourg de New-York.

DOMPTEURS ET ANIMAUX FÉROCES.

Le spectacle des exhibitions d'animaux féroces revient périodiquement à la mode à Paris, et les divers dompteurs qui ont tour à tour séjourné à l'Hippodrome, au Cirque, à la Porte-Saint-Martin, etc., ont tous eu le privilège d'attirer la foule.

Il en est de même en province, témoin le cirque Pezon, en ce moment à Tours, et qui vient de faire *florès* à Nantes à Angers et à Saumur.

Et cependant, qui a vu un dompteur en a vu cent. Depuis un temps immémorial, c'est toujours la même cage à double grille, ce sont toujours les mêmes lions rugissants, c'est toujours le même homme armé d'une cravache.

Il est peut-être assez intéressant d'initier le public à la manière dont on met ces animaux féroces en état de donner des représentations.

Les lions, contrairement à l'opinion commune, ne sont jamais dressés par le dompteur qui les montre. Ils sont élevés tout petits dans des écoles spéciales, où on les met en état d'exécuter, au commandement, une série de bonds et de mugissements qui correspondent à une série de numéros.

Quand leur instruction est complète, on fait pour eux des propositions aux directeurs de cirques, de spectacles, etc., en désignant les numéros dont se compose leur répertoire, et un dompteur quelconque, sans les avoir jamais vus, se charge de leur faire faire leur travail, suivant les procédés employés à l'école spéciale.

A ce propos, terminons par cette anecdote :

Un dompteur, en quête de sujets, visitait un jour une troupe qu'on lui avait offerte.

On lui désigne un des animaux : — Pour celui-là, il n'y a qu'un numéro qu'il ne sait pas encore très-bien.

— Lequel ?

— C'est le numéro 9 des exercices, qui consiste à ouvrir la gueule pour que le dompteur y mette sa tête.

— Il ne veut pas ouvrir sa gueule ?

— Si, il l'ouvre bien... mais il la referme tout de suite !

Le dompteur demanda à réfléchir.

Un brave homme, après avoir fait sa fortune dans les huiles et les savons, s'est décidé dernièrement à faire un voyage à Paris.

A son retour, il est allé rendre visite à une vieille dame de ses amies qui vit là-bas entre ses pots de confitures et son chat.

— Eh bien, monsieur, demanda la bonne dame, avez-vous bien admiré toutes les beautés de la capitale ?

— Oh ! madame, je puis dire que j'ai tout vu. Vous savez, quand on ne regarde pas à l'argent.

— Ah ! pour moi, ce que je tiendrais le plus à voir, c'est la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf. On dit qu'elle est si belle !

— Oh ! très-belle, madame.

— C'est une statue équestre, n'est-ce pas ?

— Equestre, répond avec embarras le brave homme, que ce mot dérouta et qui craint de se compromettre, équestre.... Mon Dieu ! madame, là-dessus les avis sont partagés.

Les *Mystères de Paris* de 1840 ont eu leurs romanciers, dans Balzac et Eugène Sue. Le *Petit Moniteur* aurait-il trouvé un successeur à ces deux grands écrivains ? Il a chargé un auteur d'un talent éprouvé, M. du Boisgobey, de décrire les *Mystères du nouveau Paris*.

Le succès vient de couronner cette tentative. Les *MYSTÈRES DU NOUVEAU PARIS* ont surlevé le tirage du *Petit Moniteur* de plus de 120,000 exemplaires par jour.

Il y a évidemment là un retour du public vers les œuvres littéraires.

Dernières Nouvelles.

La fraction la plus modérée du centre gauche aurait déclaré à M. Dufaure qu'elle

se voyait dans la nécessité de ne pas soutenir son projet de loi sur la presse. On compte jusqu'à présent 305 voix au moins contre le projet.

M. Buffet aurait déclaré devant le maréchal que, si toutes les instructions électorales n'étaient pas concentrées dans sa main, il se retirerait.

Il y aurait en ce moment une sorte de conflit à ce sujet entre M. Buffet et un intime de la présidence. Ce renseignement est de source certaine.

Les députés qui tenaient à partir le 24 commencent à s'inquiéter de la lenteur avec laquelle s'épuise l'ordre du jour.

On parle de nouveau, mais comme d'une éventualité improbable, d'une petite prorogation de la session pendant les fêtes de Noël.

Bordeaux, 21 décembre.

Hier soir, un violent incendie s'est déclaré à la gare du chemin de fer du Médoc. Malgré tous les secours, la gare est complètement brûlée. La malveillance est étrangère à ce sinistre.

Bordeaux, 21 décembre.

Hier soir, à 10 heures, un abordage a eu lieu en rivière de Gironde, à Richard, petit port au-dessous de Pauillac, entre la *Louisiane*, paquebot de la Compagnie transatlantique, et la *Gironde*, paquebot des Messageries maritimes. La *Louisiane* a été coulée ; la *Gironde* a eu son avant brisé.

La *Louisiane*, qui fait le service entre la France, les Antilles et Colon, apportait le courrier des Antilles et remontait la rivière.

La *Gironde* avait quitté Bordeaux la veille, emportant le courrier pour le Brésil et la Plata.

Les détails manquent.

On mande de Naples que le cratère du Vésuve est en ébullition. La fumée sort avec force. On entend de sourdes rumeurs. Les instruments de l'observatoire du Vésuve sont agités. Au dernier moment on annonce que les flammes sortent du volcan.

Pour les articles non signés : P. GODART.

Bulletin Financier.

Paris, 21 décembre.

Le marché a été excellent aujourd'hui et il s'est traité beaucoup d'affaires à des cours relativement assez élevés.

Le 3 0/0 a ouvert à 104,17 1/2 et a très-peu varié. Tout au plus a-t-on fait 104,20 et 104,15. On s'est arrêté en fin de bourse au cours d'ouverture.

Le 3 0/0, qui fermait hier à 65,82 1/2, a fait aujourd'hui, au coup de cloche, 65,75.

L'Italien, ouvrant à 73,35, a fait en clôture 73,25.

Le Turc se traîne toujours dans les mêmes cours. On l'offre actuellement à 24,10.

Les Lots sont à 63.

Le Pérou n'a pu être coté aujourd'hui.

Le Crédit mobilier, qui avait un peu faibli hier, s'est quelque peu relevé aujourd'hui et il était assez demandé en fin de bourse à 195.

La Banque de Paris est très-ferme à 1,105, et la Banque Ottomane a vu se traiter un certain nombre d'affaires à 458,75.

Le Mobilier espagnol a baissé, de 2 à 3 heures, de 17 fr. 50. Ouvrant à 715, il ne s'est arrêté qu'à 697,50.

Extérieure espagnole, 18 1/8 ; Intérieure espagnole, 16 1/8.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4742. — 18 Décembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par Chappelle. — *Les Merveilles de l'Industrie*. — Revue littéraire ; Livres d'Etrennes. — Revue financière de la semaine. — Nos gravures : L'élection des sénateurs à l'Assemblée nationale ; — La chute du ballon l'*Univers* ; — Les funérailles de M. Schneider ; — Le voyage du prince de Galles ; — L'insurrection d'Herzégovine ; — *La petite Suédoise*, tableau de M. Hugo Salmson ; — *La Lyre brisée*, tableau de M. Chaplin. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henry Havard (suite). — *Londres*, par Louis Enault. — Le cardinal Dubois.

Gravures : L'élection des 75 sénateurs inamovibles à l'Assemblée nationale : Dépouillement du scrutin. — L'accident du ballon l'*Univers* (4 gravures). — *Les Merveilles de l'Industrie*, par M. L. Fiquier (3 gravures). — Les funérailles de M. Schneider au Creusot : Arrivée du cortège à l'église Saint-Charles. — L'insurrection d'Herzégovine (9 gravures). — *La petite Suédoise*, d'après le tableau de M. Hugo Salmson. — *La Lyre brisée*, d'après le tableau de M. Chaplin. — *Londres*, par Louis Enault (2 gravures). — Le voyage du prince de Galles (3 gravures). — Le cardinal Dubois. — Rébus.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continus, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis vingt-huit ans; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescier* Du Barry, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques-unes des preuves abondantes de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés:

Cure N° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin, le 8 avril 1872:

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la *Revalescier* Du Barry.

« L'enfant, à l'âge de quatre mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus, qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La *Revalescier* a immédiatement arrêté les vomissements et complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. Toutes mes expériences faites depuis avec la *Revalescier* ont eu le même succès. Elle est quatre fois plus nutritive que la viande. »

Cure N° 70,410.

Usine de Granvillars (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalescier*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure N° 85,421.

Bruxelles, le 25 juin 1874.

Mon plus jeune garçon, abandonné à l'âge de quatre à cinq mois par les médecins, ne voulait prendre ni digérer aucune nourriture, et se trouvait, par conséquent, dans un état de faiblesse qui mettait son existence en danger; c'est alors que je lui fis préparer une légère bouillie de *Revalescier* qu'il mangea avec appétit et il a continué pendant plusieurs mois à s'en nourrir exclusivement. Aujourd'hui, âgé de onze ans, il est fort bien portant. DESWERT.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 f. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescier Du Barry*, sur les étiquettes. (531)

Marché de Saumur du 18 décembre.

Froment (Ph.) 77 k.	19 20	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité.	74 18 35	Huile de lin.	50	—
Seigle	75 12	Graine trèfle	50	72 50
Orge	65 11 75	— luzerne	50	65 —
Avoine h. bar.	50 11 50	Foin (h. bar.)	780	130 —
Fèves	75 17	— Luzerne	780	120 —
Pois blancs . . .	80 35	— Paille	780	65 —
— rouges	80 36	Amandes . . .	50	—
Graine de lin.	70 —	Cire jaune . .	50	250 —
Farine, culas.	157 —	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65 25 40	qualité (52 k. 500)	58	—
Chenevis	50 24	— 2 ^e	—	54 —
Huile de noix . .	50 75	— 3 ^e	—	46 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	» à »
Id.	2 ^e id.	» à 65
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	» à 55
Id.	2 ^e id.	» à 45
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à 55
Id.	2 ^e id.	» à 45
Le Puy-N.-E. et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à 45
Id.	2 ^e id.	» à 40
La Vieille, 1874.	1 ^{re} id.	» à 35

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1874	1 ^{re} qualité	» à »
Champigny, 1874	2 ^e id.	» à »
Id.	1 ^{re} id.	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1875	1 ^{re} id.	» à 75
Varrains, 1875.	2 ^e id.	» à 70
Bourgeil, 1875.	1 ^{re} qualité	» à 70
Id.	2 ^e id.	» à 80
Id., 1874.	1 ^{re} id.	» à 70
Id.	2 ^e id.	» à 125
Restigné	1 ^{re} id.	» à 110
Chinon, 1875.	1 ^{re} id.	» à 75
Id.	2 ^e id.	» à 70
Id. 1874	1 ^{re} id.	» à 65
Id.	2 ^e id.	» à 100

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

6 heures	10 minutes du matin.
11 —	30 —
1 —	40 — du soir.
7 —	40 —

Départs de Poitiers pour Saumur:

6 heures	» minutes du matin.
10 —	30 —
12 —	30 — du soir.
6 —	40 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 70	»	»	15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 50	»	»	»	Crédit Mobilier	192 50	2 50	»	»
5 % jouiss. novembre.	104 15	»	»	05	Crédit foncier d'Autriche . . .	502 50	»	»	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	475	»	»	2 30	Charentes, 400 fr. p. j. août.	332 50	»	»	2 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232 50	2 50	»	»	Est, jouissance nov.	372 50	5	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	486 25	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	962 50	2 50	»	»
— 1865, 4 %	498	1 75	»	»	Midi, jouissance juillet.	725	5	»	»
— 1869, 3 %	360	1	»	»	Nord, jouissance juillet.	1407 50	»	»	2 50
— 1871, 3 %	345	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	990	»	»	2 50
— 1875, 4 %	463	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	617 50	»	»	1 25
Banque de France, j. juillet.	3915	»	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1075	»	»	3 75
Comptoir d'escompte, j. août.	617 50	2 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	25 50	»	»	50
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	Société immobilière, j. janv.	312 50	»	»	27 50
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	—	»	»	—
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	10	»	»					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6 —	45 — — (s'arrête à Angers)
9 —	1 — — omnibus.
1 —	33 — soir, —
4 —	19 — — express.
7 —	17 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	35 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 —	30 — — omnibus.
9 —	41 — — express.
4 —	44 — — soir, omnibus.
10 —	28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

Etude de M^e MÉDOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

1^o Une maison, sise commune de Varennes-sous-Montsoreau, au canton de Gaure, composée de plusieurs logements, cour et jardin; le tout entouré de murs, contenant environ 11 ares 15 centiares, numéros 588 et 589, section F.

2^o Dix ares 85 centiares de terre labourable, sis commune de Villebernier, appelés les Sables, portés au cadastre sous le numéro 519, section B.

3^o Onze ares 50 centiares de même terre, même commune, canton des Aulnes, portés au cadastre sous le numéro 807, section B.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e Médouas. (567)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès.

UN PETIT COMMERCE D'ÉPICERIE, MERCERIE, VAISSELLE

Près de la gare du chemin de fer.

S'adresser à M. ROBERT, 14, rue de Rouen. (617)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gemmes.

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

Commune de Varrains.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

POUR LA CONSTRUCTION

D'UN CLOCHER À L'ÉGLISE PAROISSIALE.

Le Maire de la commune de Varrains prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Varrains, le dimanche 26 décembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un clocher.

Les devis s'élèvent à la somme de 8,400 francs.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Varrains, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

A VENDRE

UNE JUMENT DE SANG

sept ans.

S'attelant et se montant.

S'adresser à M. RAIMBAULT, maréchal, rue Beaurepaire. (615)

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER A SAUMUR

UNE VASTE

MAISON DE COMMERCE

Agréablement située,

Avec magasins, hangars, écuries, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE

des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.

S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

LA MAISON ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Bilaire-Saint-Florent, demande un jeune employé de quinze à seize ans, pour travailler dans ses bureaux. (615)

PAS CAPITALISTE

ne voudra perdre l'occasion de se procurer gratuitement le Manuel des Capitalistes, contenant des renseignements détaillés sur toutes les Sociétés par actions. Magnifique volume de 400 pages in-8° donné en prime par le *Moniteur de la Banque*, 52 N° par an, pour 4 fr. Envoi d'un N° gratuit sur demande, 7, rue Lafayette, Paris. (545)

MAISON DE CONFIANCE.

VERNEAU

TONNELIER,

A Brain-sur-Allonne (Maine et Loire), canton de Saumur,

COURTIER EN VINS.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

COMPTABILITÉ-DUCHÂTEAU

SOUS PRESSE POUR PARAÎTRE LE 15 DÉCEMBRE.

La *Comptabilité-Duchâteau* est la dernière expression de la simplicité et de l'exactitude; réunies dans une même méthode, où, au moyen des écritures restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.

Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aussi aux petits comptes des particuliers et chefs de famille, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses ou autres, etc.

Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins sur la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.

Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutiles au Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le nom de Portefeuille.

Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail, d'ordinaire si considérable, est ainsi supprimé.

Cette méthode de Tenue des Livres est du reste accessible à toute intelligence, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours; avec un maître, c'est l'affaire de quelques heures.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).

Un volume in-8° cartonné et franco par la poste: 5 francs.

A partir du 1^{er} janvier, M. Duchâteau sera en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en feront la demande, 15 jours à l'avance.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Département.
Un an. 6 fr. » 8 f.
Six mois. 3 50 4 »
Trois mois. 2 » 2 »



ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées.

Paris. Département.
Un an. 15 fr. 18 fr.
Six mois. 8 fr. 10 fr.
Trois mois. 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.